



CONVOCAATION

à la séance du Conseil général

de lundi 3 juin 2013, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

12^{ème} SEANCE

Rapports du Conseil communal

13-006

Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit relative au renouvellement d'équipements à la Station d'épuration.

13-009

Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit pour la reconstruction de la Ferme de la Rotte 1, sise sur le bien-fonds 587 du cadastre de La Chaux-du-Milieu.

13-008

Rapport du Conseil communal, concernant l'abrogation de la taxe sur les spectacles.

Autres objets

13-601

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Baptiste Hurni, Anne-Françoise Loup, Marc Treboux, Natacha Erard, Sabrina Rinaldo Adam, Martine Docourt Ducommun, Grégoire Oguey, Edlira Dedja Bytyqi, Anne-Dominique Reinhard, Jonathan Gretillat, Patrice de Montmollin, Philippe Loup et Hélène Perrin, intitulée « Pour un retour des poubelles publiques dans les rues de notre Ville » (Déposée le 6 mai 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 3 juin 2013) :

« Lors de l'examen des comptes 2012, le Conseil communal a confirmé qu'un certain nombre de poubelles avaient été retirées de certaines rues – notamment celle des Parcs ou des Saars – parce qu'avec l'introduction de la taxe au sac, elles auraient été utilisées afin de jeter des ordures ménagères.

Si nous ne pouvons qu'approuver la volonté de l'exécutif de bien faire comprendre l'utilisation des poubelles publiques et de ne pas ruiner les efforts au sujet de la taxe au sac, il nous semble que la mesure prise manque de proportionnalité et qu'elle a d'autres effets négatifs. En effet, la communication de l'exécutif est que, d'une part, les citoyens de la ville ont mieux trié leurs déchets que prévu mais que, d'autre part, les quelques abus ont pour sanction de pénaliser certains quartiers qui se voient retirer purement et simplement leur corbeille publique. Il nous semble que la prévention ainsi que l'habitude d'utiliser petit à petit les poubelles payantes seraient plus efficaces plus proportionnés et plus opportun que de simplement supprimer ces poubelles qui sont très pratiques à la sortie du bus – pour jeter un ticket, un emballage ou encore un bout de plastique et que cela éviterait de simplement lancer par terre ces déchets. La Ville en sortira gagnante sur sa propreté et les abus finiront par disparaître. En outre, cette disparition donne fondamentalement au citoyen l'idée qu'il s'est « fait avoir » avec la taxe au sac, alors même que les autorités politiques s'étaient engagées à ne pas supprimer ces corbeilles publiques.

Nous demandons au Conseil communal de réintégrer les poubelles publiques dans les rues où elles ont été retirées, notamment à proximité des arrêts de bus ».

Le présent texte tient lieu de développement écrit.

13-304

Motion du groupe socialiste par Mmes et MM. Baptiste Hurni, Grégoire Oguey, Edlira Dedja Bytyqi, Patrice de Montmollin, Philippe Ioup, Anne-Françoise Ioup, Marc Treboux, Martine Docourt Ducommun, Anne-Dominique Reihard, Jonathan Gretillat, Natacha Erard et Sabrina Rinaldo Adam, intitulée « Pour l'introduction de collecteur PET dans les déchetteries de quartier » (Déposée le 6 mai 2013 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 3 juin 2013) :

« Nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire des collecteurs de PET dans les points de collecte de quartier ».

Développement

Nous considérons que le système actuel de « points de collecte » pour les déchets est dans l'ensemble une réussite. Néanmoins, beaucoup de gens vont en une fois trier leur déchet, et le PET leur reste toujours entre les mains. Sans remettre en question l'obligation des centres commerciaux de proposer des poubelles PET, il apparaît clairement qu'un ajout progressif de ces ramasseurs améliorerait le quotidien des gens.

D'autre part, il faut souligner que c'est possible, puisque d'autres communes ont fait ce choix, comme le Val-de-Travers par exemple.

Discussion

Neuchâtel, le 15 mai 2013

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Pascal Sandoz

Rémy Voirol

